

REPUBLIQUE FRANCAISE	PROCES -VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 16 SEPTEMBRE 2021 2021-05
DEPARTEMENT DES LANDES	
Commune de SAINT-MARTIN-D'ONEY	

L'an deux mille vingt et un, le seize du mois de septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe SAËS, Maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 9 septembre 2021

Etaient présents : SAËS Philippe, BARRAU Corinne, TOPALOV Todor, LABOULAIS Monia, DANDRÉ Fabien, DULAURIÉ Jérémy, HENNOTE Stéphanie, LARGEAU Brigitte, RENARD Jeanne, ROMIEU Tanguy, ROTH Odile et SÉRÉ Sandrine.

Etaient absents : BREUSSIN Joël, DESPAGNET Guillaume et DESTRUHAUT Thierry.

Monsieur Todor TOPALOV a été désigné en qualité de secrétaire de séance par le conseil.

● **Taxe foncière propriétés bâties**

Monsieur le Maire propose aux élus de se prononcer sur le maintien de l'exonération de taxe foncière sur les constructions nouvelles, reconstructions et additions de construction à usage d'habitation durant les 2 premières années qui suivent leur achèvement. Il suggère que l'on maintienne ce taux à 100 % de la base imposable.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide à l'unanimité.

● **Aménagement Lotissement Les Bruyères**

Monsieur le Maire montre au Conseil le nouveau plan du futur lotissement Les Bruyères qui a subi quelques modifications (bande végétalisée de 10 m entre Le Tuc et les Bruyères, modification de deux parcelles). Ce plan a été également étudié par le cabinet d'architectes Gascogne.

Après en avoir délibéré, le Conseil valide ce plan à l'unanimité.

● **Avant-Projet Définitif du Restaurant**

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux les derniers aménagements envisagés pour le projet du futur restaurant (trottoir sécurisé côté route, voie piétonne du parking situé maison Marque, dalles acoustiques partie bois centrale du plafond pour isolation phonique).

Il montre également le dernier devis estimé par la société Gascogne qui a tenu compte de l'augmentation du coût de certaines matières premières.

Le coût total de l'opération est estimé à 1 037 593,44 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

● Ressources Humaines

Monsieur le Maire fait au Conseil la proposition d'augmenter le temps de mise à disposition d'un agent de l'ESAT du Conte de 17h30 à 35h00 en raison de l'augmentation du volume de travail, en particulier ce qui concerne les espaces verts, et dans l'anticipation d'un futur arrêt maladie d'un autre employé municipal.

Le Conseil, après en avoir discuté, vote pour à l'unanimité.

● Maison Marque

La municipalité a reçu une proposition de vente des propriétés de la famille Marque d'une surface totale de 3 052 m² situées au centre bourg sur les parcelles cadastrales section A N°43,44,45 et 53, et sur lesquelles se trouvent une maison ancienne de 224 m² et deux dépendances de 64 et 80 m². Monsieur le Maire, qui a visité les lieux, explique aux élus que de nombreux travaux seraient à y faire compte tenu de l'importante vétusté.

Monsieur SAËS ajoute que le Domaine avait estimé le tout à 250 000 € et que les propriétaires actuels en demandaient quant à eux 350 000 €.

Après en avoir discuté, le Conseil municipal décide à l'unanimité de ne pas donner suite à ce projet d'achat immobilier.

● Terrain Montagne

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux qu'il avait envoyé un courrier à la famille Montagne/Postel propriétaire de la parcelle cadastrée section A N°21 dans lequel il lui proposait que la mairie lui achète une bande de 5 m sur 90 m dans l'objectif de créer une voie piétonne rue Lagrange. Cela permettrait de renforcer la sécurité en mettant en place une voie cyclos et piétons le long de la descente avec en plus l'aménagement d'une passerelle par-dessus le ruisseau situé en contrebas.

Les enfants de Madame Montagne sont venus rencontrer Monsieur SAËS en mairie pour faire à la municipalité une proposition de vente de la parcelle de 3 725 m². Cette parcelle n'est toutefois pas constructible et le projet initial ne nécessitait qu'une superficie d'environ 500 m². C'est pourquoi Monsieur le Maire a proposé à la famille Montagne/Postel de réfléchir à une nouvelle proposition de vente.

● Points divers

- Illuminations de Noël

Monsieur le Maire rappelle que les élus s'étaient prononcés sur un budget annuel de 5 000 € pour l'achat d'illuminations de Noël. Il présente un devis composé de diverses illuminations (plafond lumineux scintillant, arbres, animaux...) pour un montant total de 4 930 € TTC.

- Budget Participatif

Un projet de création de skate park va être présenté par un jeune de la commune au Conseil Départemental. Pour être validé, le projet doit toutefois bénéficier de l'accord de la municipalité qui doit fournir le terrain nécessaire et devra assurer l'entretien des installations. Le porteur du projet souhaiterait que le skate park soit placé sur le terrain d'entraînement de football situé à côté du centre culturel.

Après en avoir discuté, les élus ne valident pas l'installation du projet de skate park sur le terrain de football en raison des nuisances sonores que cela générerait au centre bourg. De plus, le terrain en question est régulièrement utilisé lors des fêtes du village par les caravanes des forains ainsi que par les artificiers.

- Marché de Noël

Monsieur le Maire présente le projet d'acquisition de trois chalets dans le cadre de l'installation d'un marché de Noël. Ce projet s'inscrit dans une politique de dynamisation de la vie locale et associative de la commune et peut faire l'objet d'une demande de subvention au titre du FEC 2021. Le coût d'acquisition des chalets est estimé à 14 120 € HT soit 16 944 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil donne son accord à l'unanimité.

- Food Truck Peyta Crep

Une commerçante propose à la municipalité d'installer son food truck « Peyta Crep » tous les vendredis de 15h30 à 19h00 sur le parking Place des Platanes à proximité de l'école. Les élus réservent leur réponse en fonction de l'avis du boulanger pour qui cela pourrait générer de la concurrence (vente de crêpes). A défaut, le food truck pourrait s'installer sur le parking les lundis après-midi.

- Problème vitesse centre-bourg

Les élus discutent des dangers que représentent les véhicules roulant à trop vive allure sur la route départementale D 38 qui traverse la commune. Après réflexion, la solution vers laquelle se porterait la municipalité serait celle d'un radar (fixe ou déplaçable).

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h43.